

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

**Nombre de membres**

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	36	42

**N° 156/2018**

**OBJET : Approbation et adhésion à la Charte de fonctionnement de l'Observatoire de l'Habitat de la Haute-Garonne**

**L'an deux mille dix-huit et le 03 juillet à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 27 juin 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge DEMANGE.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Nadine BARRE, Pierrette HENDRICK, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Nadia ESTANG.

Messieurs René AZEMA, Patrick CASTRO, Philippe FOURMENTIN, Pascal BAYONI, Dominique BLANCHOT, Jean-Louis REMY, Patrick LACAMPAGNE, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ, Joël CAZAJUS, Serge DEMANGE, Bernard TISSEIRE, René MARCHAND, Wilfrid PASQUET, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT, Michel COURTIADÉ.

**ABSENTS AVEC PROCURATION :** Mr Pascal TATIBOUET donne procuration à Mme Joséphine ZAMPESE, Mr Gilles COMBES donne procuration à Mme Danielle TENSA, Mme Annick MELINAT donne procuration à Mme Cathy HOAREAU, Mr Jean CHENIN donne procuration à Mme Pierrette HENDRICK, Mr Sébastien VINCINI donne procuration à Mme Monique COURBIERES, Mr Serge DEJEAN donne procuration à Mr Floréal MUNOZ.

**ABSENTS EXCUSES :** Messieurs René PACHER, Serge MARQUIER, Joël MASSACRIER, Pierre-Yves CAILLAT, Serge BAURENS.

**ABSENTS NON EXCUSES :** Monsieur Jean DELCASSE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Jean-Claude BLANC a été nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a approuvé la prise de la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » lors du Conseil Communautaire en date du 11 décembre 2017 (délibération n°238 / 2017). Monsieur le Président rappelle également qu'un arrêté préfectoral portant extension de compétences et dissolution du S.I.V.U. Lèze Ariège a été pris par Madame le Sous-préfet de Muret en date du 14 mars 2018.

Afin de permettre à la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais d'être associée politiquement et techniquement à l'Observatoire partenarial porté dans le cadre du Plan Départemental de l'Habitat de la Haute-Garonne (2012-2018), il est proposé d'approuver et d'adhérer aux termes de la charte de fonctionnement de l'Observatoire de l'Habitat de la Haute-Garonne.

VU l'article L.302-10 du Code de la Construction et de l'Habitat.

VU le Plan Départemental de l'Habitat de la Haute-Garonne (2012-2018) validé en date du 29 février 2012.

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

**APPROUVE ET ADHERE** à la charte de fonctionnement de l'Observatoire de l'Habitat de la Haute-Garonne.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais ladite charte de fonctionnement ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS